|  |  |
| --- | --- |
|  | F |
| Union internationale pour la protection des obtentions végétales |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Comité techniqueCinquante-septième sessionGenève, 25 et 26 octobre 2021 | TC/57/INF/9Original : anglaisDate : 21 septembre 2021 |

Rapports sur l’état d’avancement des travaux des groupes de travail techniques, y compris le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’ADN (BMT)

Document établi par le Bureau de l’Union

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l’UPOV

 L’objet du présent document est de présenter les rapports établis par les présidents et présidentes du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA), du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF), du Groupe de travail sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO) et Groupe de travail sur les plantes potagères (TWV) à leurs sessions de 2021.

 Les rapports établis par les personnes présidant le Groupe de travail technique sur les systèmes d’automatisation et les programmes d’ordinateur (TWC) et le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d’ADN (BMT) seront présentés dans un additif au présent document.

 Le présent document est structuré comme suit :

Annexe I Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA)

Annexe II Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF)

Annexe III Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO)

Annexe IV Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV)

[L’annexe I suit]

# Cinquantième session du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA)

*Rapport présenté par Mme Renée Cloutier (Canada), présidente du TWA*

Le TWA a tenu sa cinquantième session, organisée par la République-Unie de Tanzanie par voie électronique du 21 au 25 juin 2021, sous la présidence de Mme Renée Cloutier (Canada). Le compte rendu de la session fait l’objet du document TWA/50/9 “Report”.

Ont participé à la session 142 participants représentant 35 membres de l’Union, ainsi que trois États et quatre organisations ayant le statut d’observateur.

M. Twalib Mustafa Njohole, directeur de l’enregistrement des droits d’obtenteur, Ministère de l’agriculture, a souhaité la bienvenue aux membres du TWA. Le discours de bienvenue est reproduit à l’annexe II du document TWA/50/9 “Report”.

Le TWA a examiné la proposition de révision de la section 6 du document TGP/5 intitulée “Rapport UPOV d’examen technique et Formulaire UPOV de description variétale” afin d’inclure des informations additionnelles dans les rapports d’examen DHS. Il est convenu avec le TWV et le TWO que les renseignements complémentaires qu’il était proposé d’inclure n’étaient pas utiles pour les rapports d’examen DHS individuels et posaient des problèmes pratiques aux services chargés d’établir les rapports d’examen. Le TWA est convenu avec le TWO que les services chargés d’établir les rapports d’examen devraient communiquer au sujet des variétés à inclure dans l’essai avant de prendre en charge l’examen, ou demander des informations supplémentaires dans des cas particuliers.

Le TWA a examiné la proposition de révision de la section 9 du document TWP/8 intitulée “Analyse globale de l’homogénéité sur plusieurs années (méthode d’analyse COYU)” et a noté que des versions d’évaluation du logiciel pour COYU Splines dans les logiciels “R” et “DUSTNT” seraient lancées en 2021. Il est convenu d’inviter les experts du Royaume-Uni et de la France à présenter, à sa cinquante et unième session, un compte rendu des faits nouveaux survenus.

Concernant la nouvelle proposition relative au document TGP/7 “Élaboration des principes directeurs d’examen”, le TWA a examiné les principes directeurs d’examen du colza et du tournesol et a noté qu’il n’existait que des variétés reproduites par voie sexuée pour ces plantes. Il est convenu que le texte standard ci-après figurant dans le chapitre intitulé “Homogénéité” des principes directeurs d’examen n’était pas adapté dans ces cas :

“4.2.2 Ces principes directeurs d’examen ont été établis pour l’examen des variétés [type ou types de reproduction ou de multiplication]. En ce qui concerne les variétés ayant d’autres types de reproduction ou de multiplication, il convient de suivre les recommandations qui figurent dans l’introduction générale et le document TGP/13 intitulé “Conseils pour les nouveaux types et espèces”, à la section 4.5 “Examen de l’homogénéité.”

Le TWA a proposé de supprimer le texte standard figurant au paragraphe 4.2.2 des principes directeurs d’examen du colza et du tournesol et de le convertir en texte standard supplémentaire (ASW) dans le document TGP/7 “Élaboration des principes directeurs d’examen”.

S’agissant des dénominations variétales, le TWA est convenu de proposer la révision de la liste des classes dans l’annexe I du document UPOV/INF/12/5 “Notes explicatives concernant les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV” (deuxième partie intitulée “Classes englobant plusieurs genres”) pour inclure le genre ×*Trititrigia* dans la classe 201 des dénominations variétales.

Le TWA est convenu de modifier le système de codes UPOV pour fournir des informations sur les types, les groupements et la classe de dénomination variétale des variétés, ainsi qu’il est indiqué dans le document UPOV/INF/23/1 Draft 2, et il a proposé d’envisager de limiter le nombre de caractères utilisés dans l’élément ajouté, afin d’éviter des extensions inutilement longues.

Le TWA a approuvé la proposition de modification des codes UPOV pour *Beta vulgaris* subsp. *vulgaris*, telle que reproduite dans l’annexe I du document TWP/5/4, visant à établir les groupements suivants :

1. Betterave fourragère : Classe 2.1 (“21FB”) Code UPOV : BETAA\_VUL\_VUL\_21FB

ii) Betterave à sucre : Classe 2.1 ("21SB”) Code UPOV : BETAA\_VUL\_VUL\_21SB

iii) Betterave rouge : Classe 2.2 (“22BR”) Code UPOV : BETAA\_VUL\_VUL\_22BR

iv) Bette à cardes : Classe 2.2 (“22 LB”) Code UPOV : BETAA\_VUL\_VUL\_22LB

Le TWA est convenu que le code UPOV pour le téosinte de Durango ne devait pas être modifié et devait rester ZEAAA\_MAY\_MEX.

Le TWA a accepté la proposition de suppression des codes UPOV ZEAAA\_MAY\_SAC, ZEAAA\_MAY\_EVE et ZEAAA\_MAY\_MIC, qui seraient couverts par le code UPOV ZEAAA\_MAY\_MAY, comme indiqué au paragraphe 71 du document TWP/5/4, afin d’établir les types ou groupements de variétés suivants :

a) Maïs : “1MA” (code UPOV ZEAAA\_MAY\_MAY\_1MA);

b) Maïs sucré : “2SW” (code UPOV ZEAAA\_MAY\_MAY\_2SW);

c) Maïs à éclater : “3PO” (code UPOV ZEAAA\_MAY\_MAY\_3PO).

Le TWA a suivi un exposé intitulé “Integration of molecular data into DUS testing in Durum Wheat” (Intégration de données moléculaires à l’examen DHS du blé dur), présenté par un expert de l’Autriche et il est convenu d’inviter cet expert à rendre compte de l’évolution de la situation à sa cinquante et unième session.

Le TWA a examiné les propositions de révision partielle des principes directeurs d’examen du maïs, du blé et du chanvre visant à inclure dans le questionnaire technique des principes directeurs d’examen des caractères figurant dans le tableau des caractères, présentées au paragraphe 17 et dans les annexes I, XI et XII du document TWP/5/13, et il est convenu de ne pas examiner la possibilité d’ajouter des astérisques lorsque les caractères proposés dans le questionnaire technique ne comportent actuellement pas d’astérisque dans le tableau des caractères. Le TWA est convenu d’examiner plus avant cette question lors de la prochaine révision complète des principes directeurs d’examen concernés.

Le TWA est convenu de proposer la révision partielle des principes directeurs d’examen du chanvre (document TG/276/1) afin d’inclure dans le questionnaire technique les caractères proposés au paragraphe 17 et à l’annexe XII du document TWP/5/13.

Le TWA est convenu de la nécessité de poursuivre les débats sur la révision partielle des principes directeurs d’examen du maïs et du blé et il a décidé d’inviter les experts ayant soumis des propositions pour le blé (CZ, DK, GB, IL, JP, MD, QZ, SK, UA) à se réunir d’ici à décembre 2021, avec tous les autres experts intéressés (voir l’annexe IV). Il est convenu d’inviter le Royaume-Uni à jouer le rôle d’expert principal et à présenter une proposition de révision partielle des principes directeurs d’examen du blé à la cinquante et unième session du TWA.

Le TWA a noté que le TWV avait constitué un sous-groupe d’experts pour examiner la révision partielle des principes directeurs d’examen du maïs (voir le paragraphe 110 du document TWV/55/16 “Report”) et il est convenu de proposer que les experts du TWA (CZ, DK, GB, IL, JP, MD, QZ, SK, UA et tout autre expert intéressé, voir l’annexe IV) se joignent au groupe du TWV. Il est convenu d’inviter l’Union européenne à jouer le rôle d’expert principal et à présenter une proposition de révision partielle des principes directeurs d’examen du maïs à la cinquante et unième session du TWA.

Le TWA est convenu que les experts chargés d’examiner la révision partielle des principes directeurs d’examen du maïs et du blé devraient s’interroger sur la nécessité de réviser les orientations contenues dans le document TGP/7 “Élaboration des principes directeurs d’examen” concernant le lien entre les astérisques figurant dans les principes directeurs d’examen et les caractères du questionnaire technique. Toutes les propositions seront présentées au TWA à sa cinquante et unième session.

Le TWA a organisé une séance de débat afin que les participants puissent échanger des informations sur leurs travaux concernant les techniques biochimiques et moléculaires et étudier les domaines de coopération possibles pour le soja, la pomme de terre, le colza, le chanvre, la féverole et le blé. Il est convenu de solliciter la présentation, lors de sa cinquante et unième session, d’exposés sur l’utilisation des techniques biochimiques et moléculaires pour les différentes plantes examinées.

En ce qui concerne l’utilisation de techniques moléculaires dans l’examen DHS, le TWA a examiné une proposition visant à réviser la section 3 du document TGP/5, intitulée “Formulaire de demande type”, afin d’y inclure une demande de confidentialité relative aux informations moléculaires des variétés candidates, comme suit :

*“Je demande/Nous demandons que les informations moléculaires relatives à la variété restent confidentielles et que l’échange avec un autre membre de l’UPOV ou un autre service d’examen soit soumis à l’approbation du demandeur.”*

Le TWA a pris note de l’importance de la confidentialité des informations moléculaires pour les obtenteurs et il est convenu que des discussions supplémentaires seraient nécessaires sur ce sujet. Il a noté que la confidentialité des informations moléculaires pouvait être régie par la législation dans différents membres de l’UPOV et il est convenu de solliciter la présentation d’exposés à sa cinquante et unième session.

En ce qui concerne les nouvelles technologies en matière d’examen DHS, le TWA a suivi les exposés suivants : “Using new technology in DUS-testing” (utilisation des nouvelles technologies dans le cadre de l’examen DHS), présenté par un expert du Danemark, et “Image Analysis in United Kingdom Agricultural DUS testing” (analyse d’image dans le cadre de l’examen DHS agricole au Royaume-Uni), présenté par un expert du Royaume-Uni, et il est convenu d’inviter les experts du Danemark et du Royaume-Uni à lui rendre compte de l’évolution de la situation à sa cinquante et unième session.

Le TWA a examiné sept projets de principes directeurs d’examen et il est convenu que le projet de principes directeurs d’examen du chanvre (révision partielle) devrait être soumis au TC pour adoption.

Le TWA est convenu d’examiner les projets de principes directeurs d’examen ci-après à sa cinquante et unième session : dactyle (révision), chiendent, chanvre (révision), pomme de terre (révision), colza (révision), soja (révision), canne à sucre (révision), tournesol (révision), zoysia, maïs (révision partielle), seigle (révision partielle) et blé (révision partielle).

Le TWA a noté qu’aucune invitation concernant le lieu de sa cinquante et unième session n’avait été reçue. Il a noté qu’une décision sur la date et le lieu de sa prochaine session serait prise par le Conseil à sa cinquante-cinquième session, qui se tiendra le 29 octobre 2021.

Le TWA a fait observer que les membres de l’UPOV pouvaient contacter le Bureau de l’Union pour proposer une date et un lieu pour la prochaine session du TWA. Si une proposition était reçue suffisamment tôt avant la cinquante-cinquième session du Conseil, elle pourrait être examinée par celui-ci à sa cinquante-cinquième session.

Le TWA est convenu que sa cinquante et unième session se tiendrait par voie électronique du 23 au 27 mai 2022, si aucune autre proposition n’était reçue d’un membre de l’Union.

Le TWA est convenu que les documents relatifs à sa cinquante-cinquième session devraient être soumis au Bureau de l’Union avant le 25 mars 2022. Il a indiqué que les points seraient supprimés de l’ordre du jour si les documents prévus ne parvenaient pas au Bureau de l’Union dans le délai convenu.

Le TWA a proposé que les points ci-après soient discutés à cette session :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l’ordre du jour
3. Rapports succincts sur l’évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales

a) Rapports des membres et des observateurs (rapports écrits à établir par les membres et observateurs)

b) Rapport sur les faits nouveaux intervenus à l’UPOV (document à établir par le Bureau de l’Union)

1. Élaboration de documents d’orientation et d’information (documents à établir par le Bureau de l’Union)
2. Utilisation de la méthode COYU-Splines dans l’examen DHS (exposés de la France et du Royaume-Uni et exposés sollicités)
3. Dénominations variétales (document à établir par le Bureau de l’Union)
4. Informations et bases de données

a) Bases de données d’information de l’UPOV (document à établir par le Bureau de l’Union)

b) Bases de données sur les descriptions variétales (document à établir par le Bureau de l’Union et documents sollicités)

c) Échange et utilisation de logiciels et d’équipements (document à établir par le Bureau de l’Union et documents sollicités)

d) UPOV PRISMA (document à établir par le Bureau de l’Union)

1. Techniques moléculaires
2. Rapports sur les faits nouveaux intervenus à l’UPOV (document à établir par le Bureau de l’Union)
3. Exposé sur l’utilisation de techniques moléculaires dans l’examen DHS (exposés de l’Argentine et de la France et exposés sollicités)
4. Nouvelles technologies en matière d’examen DHS (documents à établir par le Danemark et le Royaume-Uni et documents sollicités)
5. Plateforme de mégadonnées pour l’examen DHS (document à établir par la Chine)
6. Examen des variétés hybrides (document à établir par le Royaume-Uni et documents sollicités)
7. Coopération en matière d’examen (document à établir par le Bureau de l’Union)
8. Renforcement de la participation aux travaux du TC et des TWP
9. Expériences avec de nouveaux types et espèces (rapports verbaux sollicités)
10. Révision des principes directeurs d’examen (document à établir par le Bureau de l’Union)
11. Orientations pour les rédacteurs de principes directeurs d’examen (document à établir par le Bureau de l’Union)
12. Examen des projets de principes directeurs d’examen (sous-groupes)
13. Recommandations concernant les projets de principes directeurs d’examen
14. Date et lieu de la prochaine session
15. Programme futur
16. Adoption du compte rendu de la session (selon le temps disponible)
17. Clôture de la session

[L’annexe II suit]

# Cinquante-deuxième session du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF)

*Rapport présenté par M. Chris Barnaby (Nouvelle-Zélande), président du TWF*

Le TWF a tenu sa cinquante-deuxième session, organisée par la Chine par voie électronique du 12 au 16 juillet 2021, sous la présidence de M. Chris Barnaby (Nouvelle-Zélande). Le compte rendu de la session fait l’objet du document TWF/52/10 “Report”.

Ont assisté à la session 109 participants représentant 29 membres de l’Union, ainsi qu’un État et deux organisations ayant le statut d’observateur.

M. Xinming Zhang, directeur de la Division de la protection des obtentions végétales, Centre de développement des sciences et technologies, Ministère de l’agriculture et des affaires rurales, a souhaité la bienvenue aux membres du TWF. Le texte de l’exposé figure à l’annexe II du document TWF/52/10 “Report”.

Le TWF a organisé une séance de débat afin que les participants puissent échanger des informations sur leurs travaux concernant les techniques biochimiques et moléculaires et étudier les domaines de coopération possibles pour le pommier, le fraisier et le pêcher. Il est convenu d’inviter les experts de l’Union européenne et de la France à présenter des exposés sur l’utilisation des techniques moléculaires dans l’examen DHS des variétés de pommiers à sa cinquante-troisième session.

Le TWF a suivi un exposé intitulé “Confidentiality & Ownership of Molecular Information” (Confidentialité et titularité des informations moléculaires), présenté par le représentant de CropLife International au nom de l’Association africaine du commerce des semences (AFSTA), de l’Association des semenciers d’Asie et du Pacifique (APSA), de la Communauté internationale des obtenteurs de plantes horticoles à reproduction asexuée (CIOPORA), de CropLife International, d’Euroseeds, de l’International Seed Federation (ISF) et de la Seed Association of the Americas (SAA). Le TWF a noté que la question de la confidentialité et de la titularité des informations moléculaires n’avait pas été examinée en détail dans le secteur des fruits et il est convenu qu’il fallait poursuivre les débats. Il est convenu d’inviter les membres et les observateurs à présenter des exposés sur ce sujet au titre du point de l’ordre du jour “Exposé sur l’utilisation des techniques moléculaires dans l’examen DHS” à sa cinquante-troisième session.

Le TWF a examiné la proposition de révision de la section 6 du document TGP/5, intitulée “Rapport UPOV d’examen technique et Formulaire UPOV de description variétale”, afin d’inclure des informations additionnelles dans les rapports d’examen DHS. Les renseignements complémentaires qu’il était proposé d’inclure n’étaient pas utiles pour les rapports d’examen DHS individuels et posaient des problèmes pratiques aux services chargés d’établir les rapports d’examen; cependant, le TWF est convenu que les services chargés d’établir les rapports d’examen DHS devraient fournir des informations sur la variété la plus proche, dans la mesure du possible, conformément aux orientations données dans le formulaire UPOV de description variétale (section 6 du document TGP/5). Le TWF est convenu d’inviter l’expert de Nouvelle-Zélande à présenter, à sa cinquante-troisième session, un exposé sur les informations requises pour améliorer l’utilisation des rapports d’examen DHS existants.

Le TWF est convenu de modifier le code UPOV CITRU\_AUM suite au reclassement de *Citrus clementina* hort. ex Tanaka (code UPOV : CITRU\_CLE) en tant que synonyme de *Citrus aurantium* L. (code UPOV : CITRU\_AUM), comme indiqué à l’annexe II du document TWP/5/4. Il est également convenu de proposer la révision partielle des principes directeurs d’examen de *Citrus* afin de déplacer les noms botaniques pertinents de la rubrique “noms botaniques principaux” à la rubrique “autres noms botaniques”.

Le TWF a examiné le document TWF/52/5 et suivi un exposé intitulé “DUS Access to plant material for the purpose of management of variety collections and DUS examination – The CPVO policy” (Accès au matériel végétal aux fins de la gestion des collections de variétés et de l’examen DHS – Les principes directeurs de l’OCVV), présenté par un expert de l’Union européenne. L’exposé a fourni une base pour la poursuite des débats et l’expert de l’Union européenne a été invité à rédiger, avec le concours du Brésil, du Canada, de l’Espagne, de la France, de l’Italie, de la Nouvelle-Zélande et des Pays-Bas, une proposition de lettres/contrats types à utiliser pour la fourniture de matériel végétal au service de protection des obtentions végétales ou aux services chargés de l’examen DHS. Ce projet serait présenté à la cinquante-troisième session et pourrait être utilisé comme point de départ de futures révisions des orientations de l’UPOV (par exemple, le document TGP/5, section 11 “Exemples de politiques et de contrats en ce qui concerne le matériel fourni par l’obtenteur”), afin d’aider d’autres membres de l’UPOV à faciliter l’accès au matériel végétal aux fins de la gestion des collections de variétés et de l’examen DHS.

Le TWF a examiné le document TWF/52/6 et assisté à un exposé intitulé “DUS examination of mutant varieties of apple” (Examen DHS des variétés mutantes du pommier), présenté par un expert de l’Union européenne. Le TWF est convenu que les travaux réalisés par l’expert de l’Union européenne pour recueillir des informations auprès des membres de l’UPOV sur les demandes en cours d’analyse et sur les variétés existantes pour certains groupes de mutations du pommier étaient importants et devaient être poursuivis. Le TWF a examiné le risque potentiel de non-respect de la confidentialité en cas de divulgation de la lignée parentale d’une variété protégée lors de l’échange de données entre les services de protection des obtentions végétales ou de la mise à disposition de données au public. Il est convenu d’inviter l’expert du Canada à identifier, avec le concours de l’Allemagne, de l’Australie, du Brésil, de la France, du Japon et de l’Union européenne, les éventuelles limitations en matière de confidentialité, et à partager ses conclusions avec le TWF dans un exposé présenté à sa cinquante-troisième session. Le TWF est également convenu d’inviter le groupe d’experts susmentionné à examiner la manière dont les informations sur les demandes en cours d’analyse et sur les variétés existantes pour certains groupes de mutation du pommier devraient être mises à disposition.

Le TWF a suivi un exposé intitulé “Number of plants of reference variety” (Nombre de plantes de la variété de référence), présenté par un expert de l’Union européenne, et il est convenu d’inviter l’expert de l’Union européenne à établir, avec le concours du Brésil, une proposition de modification éventuelle du paragraphe 5.5.5 du document TGP/9/2, qui sera présentée à sa cinquante-troisième session.

Le TWF a examiné neuf projets de principes directeurs d’examen et il est convenu que les projets de principes directeurs d’examen de l’abricotier (révision), de l’actinidia (révision partielle), du prunier japonais (révision partielle), du pêcher (révision partielle) et du porte-greffes de prunus (révision partielle) devraient être soumis au TC pour adoption.

Le TWF a noté que l’examen du projet de principes directeurs d’examen du goyavier avait été retiré de l’ordre du jour en raison de l’indisponibilité de l’experte principale, Mme Ling Gao (Chine).

Le TWF est convenu d’examiner les projets de principes directeurs d’examen du pommier (variétés fruitières) (révision), du palmier dattier, de la vigne (révision), du goyavier (révision), du lyciet, du noisetier (révision), du citronnier (révision), du mandarinier (révision), du mûrier, du framboisier (révision), du cerisier acide (révision), du fraisier (révision), du cerisier doux (révision), de l’oranger trifolié (révision), de l’oranger (révision partielle), du pomelo et du pamplemoussier (révision partielle) et du noyer (révision partielle), à sa cinquante-troisième session.

Le TWF a fait observer qu’aucune invitation pour le lieu de sa cinquante-troisième session n’avait été reçue. Il a noté qu’une décision sur la date et le lieu de sa prochaine session serait prise par le Conseil à sa cinquante-cinquième session, qui se tiendra le 29 octobre 2021.

Le TWF a indiqué que les membres de l’UPOV pourraient contacter le Bureau de l’Union pour proposer une date et un lieu pour la prochaine session du TWF. Si une proposition était reçue suffisamment tôt avant la cinquante-cinquième session du Conseil, elle pourrait être examinée par celui-ci à sa cinquante-cinquième session.

Le TWF est convenu que sa cinquante-troisième session se tiendrait par voie électronique du 11 au 15 juillet 2022, si aucune autre proposition n’était reçue d’un membre de l’Union.

Le TWF est convenu que les documents relatifs à sa cinquante-troisième session devraient être soumis au Bureau de l’Union au plus tard le 25 mars 2022. Le TWF a indiqué que les points seraient supprimés de l’ordre du jour si les documents prévus ne parvenaient pas au Bureau de l’Union dans le délai convenu.

Le TWF a proposé d’examiner les points suivants à sa cinquante-troisième session :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l’ordre du jour
3. Rapports succincts sur l’évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales

a) Rapports des membres et des observateurs (rapports écrits à établir par les membres et observateurs)

b) Rapports sur les faits nouveaux intervenus à l’UPOV (rapport verbal du Bureau de l’Union)

1. Techniques moléculaires (document à établir par le Bureau de l’Union)
2. Rapports sur les faits nouveaux intervenus à l’UPOV (document à établir par le Bureau de l’Union)
3. Exposé sur l’utilisation de techniques moléculaires dans l’examen DHS (exposés de l’Union européenne et de la France et exposés sollicités de membres de l’Union)
4. Élaboration de documents d’orientation et d’information (documents à établir par le Bureau de l’Union)
5. Dénominations variétales (document à établir par le Bureau de l’Union)
6. Informations et bases de données

a) Bases de données d’information de l’UPOV (documents à établir par le Bureau de l’Union)

b) Bases de données sur les descriptions variétales (documents à établir par le Bureau de l’Union)

c) Échange et utilisation de logiciels et d’équipements (document à établir par le Bureau de l’Union)

d) UPOV PRISMA (document à établir par le Bureau de l’Union)

1. Expériences avec de nouveaux types et espèces (rapports verbaux sollicités)
2. Coopération en matière d’examen (document à établir par le Bureau de l’Union et exposés sollicités)
3. Accès au matériel végétal aux fins de la gestion des collections de variétés et de l’examen DHS (document à établir par le Bureau de l’Union et exposés sollicités de membres de l’Union
4. Examen DHS des variétés mutantes du pommier (document et exposé à établir par l’Union européenne et le Canada)
5. Questions à prendre en considération dans l’examen DHS pour le secteur des fruits (exposés sollicités de l’Union européenne et du Brésil et autres exposés sollicités de membres et d’observateurs)
6. Évaluation des caractères sur la base de la mesure de plantes ou parties de plantes individuelles pour de petits échantillons (exposés sollicités de la France et d’autres membres de l’Union)
7. L’évaluation de la couleur dans les plantes fruitières (exposés à établir par la Nouvelle-Zélande)
8. Orientations pour les rédacteurs de principes directeurs d’examen
9. Questions en suspens concernant les principes directeurs d’examen soumis au Comité technique pour adoption (le cas échéant)
10. Examen des projets de principes directeurs d’examen (sous-groupes)
11. Recommandations concernant les projets de principes directeurs d’examen
12. Date et lieu de la prochaine session
13. Programme futur
14. Adoption du compte rendu de la session (selon le temps disponible)
15. Clôture de la session

[L’annexe III suit]

# Cinquante-troisième session du Groupe de travail sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO)

*Rapport présenté par Mme Ashley Balchin (Canada), présidente du TWO*

Le TWO a tenu sa cinquante-troisième session, organisée par les Pays-Bas par voie électronique du 7 au 11 juin 2021, sous la présidence de Mme Ashley Balchin (Canada). Le compte rendu de la session fait l’objet du document TWO/53/10 “Report”.

Ont assisté à la session 96 participants représentant 25 membres de l’Union, ainsi qu’un État et deux organisations ayant le statut d’observateur.

M. Marien Valstar, administrateur principal chargé de la politique générale au Département des semences et du matériel de reproduction et de multiplication végétative du Ministère de l’agriculture, de la nature et de la qualité des produits alimentaires (DG AGRO) des Pays-Bas, a souhaité la bienvenue aux membres du TWO.

M. Bert Scholte, chef du Département de l’examen des variétés du Naktuinbouw, a aussi souhaité la bienvenue aux membres du TWO. M. Scholte a rappelé qu’un exposé sur la protection des obtentions végétales aux Pays-Bas avait été présenté à l’ouverture de la cinquante-deuxième session du TWO, organisée aux Pays-Bas par voie électronique en 2020. Le texte de l’exposé figure à l’annexe III du document TWO/52/11 “Report”.

Le TWO est convenu de modifier la section 6 du document TGP/5, chapitres “Rapport UPOV d’examen technique” et “Formulaire UPOV de description variétale”, comme indiqué dans le document TWP/5/14. Il est convenu que l’expression “installation d’examen” pourrait mieux décrire la situation dans laquelle le service utilise les locaux des obtenteurs ou d’autres zones, en plus des stations d’examen officielles. Le TWO est convenu que le terme “lieu” ne modifierait pas l’exigence actuelle consistant à indiquer la localité où l’examen a été effectué.

Le TWO a examiné la proposition de révision de la section 6 du document TGP/5, intitulée “Rapport UPOV d’examen technique et Formulaire UPOV de description variétale”, afin d’inclure des informations additionnelles dans les rapports d’examen DHS. Il est convenu avec le TWF que les renseignements complémentaires qu’il était proposé d’inclure n’étaient pas utiles pour les rapports d’examen DHS individuels et posaient des problèmes pratiques aux services chargés d’établir les rapports d’examen. Le TWO a examiné la pertinence d’autres solutions pour fournir les informations souhaitées. Il est convenu que les services chargés d’établir les rapports d’examen devraient communiquer au sujet des variétés à inclure dans l’essai avant de prendre en charge l’examen, ou demander des informations supplémentaires dans des cas particuliers.

Le TWO a suivi un exposé intitulé “Providing information on similar varieties in the UPOV model variety description” (Communication d’informations sur des variétés voisines dans le Formulaire UPOV de description variétal), présenté par un expert de l’Union européenne. Le texte de l’exposé figure dans le document TWO/53/6. Le TWO est convenu que les caractères les plus distinctifs entre la variété candidate et la ou les variétés les plus proches devaient être indiqués dans le rapport d’examen DHS. Il est convenu qu’il n’était pas nécessaire, à ce stade, d’apporter d’autres précisions dans les orientations de l’UPOV sur cette question.

Le TWO a approuvé la proposition visant à modifier le système de codes UPOV pour fournir des informations sur les types et groupements de variétés et la classe de dénomination variétale, ainsi qu’il est indiqué dans le document UPOV/INF/23/1 Draft 2. Il a noté qu’aucune des propositions visant à ajouter des informations aux codes UPOV figurant dans le document TWP/5/4 ne concernait les plantes ornementales et les arbres forestiers. Le TWO est convenu que la création de types ou de groupements de variétés pour les plantes ornementales devait être envisagée pour chaque plante cultivée et de préférence sur la base des caractères morphologiques plutôt que de l’utilisation de la variété.

Le TWO a examiné l’utilisation des variétés indiquées à titre d’exemple pour les caractères quantitatifs marqués d’un astérisque lorsque des illustrations sont fournies. Il a noté que les conseils actuels figurant aux paragraphes 1.3.iii) et 1.4 de la note indicative GN 28 dans le document TGP/7 sont libellés comme suit :

“Si le caractère est important pour l’harmonisation internationale des descriptions variétales (caractères avec astérisque) et qu’il est influencé par le milieu (comme la plupart des caractères quantitatifs et pseudo‑qualitatifs) ou que les exemples sont nécessaires pour illustrer ce caractère (voir la section 3.1), il est nécessaire d’indiquer des variétés à titre d’exemples.”

Le TWO a rappelé que le diagramme établissait qu’il n’était pas nécessaire d’indiquer des variétés à titre d’exemples pour les caractères quantitatifs qui étaient observés dans un milieu contrôlé et lorsqu’une illustration était fournie. Il a rappelé que les conseils figurant au paragraphe 4.1 de la note indicative GN 28 dans le document TGP/7 indiquaient ce qui suit :

“Bien que les variétés indiquées à titre d’exemples permettent aux examinateurs d’observer un caractère en conditions réelles, l’illustration d’un caractère au moyen de photographies ou de dessins (au chapitre 8 des principes directeurs d’examen) donne une image plus précise du caractère. Par ailleurs, la difficulté que présente le choix d’exemples appropriés, satisfaisant aux critères énoncés dans la section 4.2 ci-après, signifie que les photographies ou les dessins peuvent remplacer ou compléter les exemples pour illustrer les caractères.”

Le TWO est convenu que la plupart des caractères quantitatifs et pseudo-qualitatifs figurant dans les principes directeurs d’examen des plantes ornementales pouvaient être illustrés par des dessins ou des photographies et que seuls quelques-uns nécessitaient l’indication de variétés à titre d’exemples, notamment la hauteur, la longueur, la largeur et le diamètre. Le TWO est convenu de proposer de modifier comme suit le paragraphe 1.3.iii) de la note indicative GN 28 dans le document TGP/7 :

Si le caractère est important pour l’harmonisation internationale des descriptions variétales (caractères avec astérisque), ~~et~~ qu’il est influencé par le milieu et qu’il ne peut pas être dûment illustré par des photographies ou des dessins ~~(comme la plupart des caractères quantitatifs et pseudo-qualitatifs) ou que les exemples sont nécessaires pour illustrer ce caractère (voir la section 3.1)~~, il est nécessaire d’indiquer des variétés à titre d’exemple.”

Le TWO a examiné la proposition de révision partielle des principes directeurs d’examen du rosier, présentée au paragraphe 17 et à l’annexe X du document TWP/5/13. Il a noté que la proposition ajoutait 21 caractères aux six caractères actuels du questionnaire technique des principes directeurs d’examen. Le TWO est convenu de ne pas examiner la possibilité d’ajouter des astérisques lorsque les caractères proposés dans le questionnaire technique ne comportent actuellement pas d’astérisque dans le tableau des caractères. Le TWO est convenu que cette question devrait être examinée lors de la prochaine révision complète des principes directeurs d’examen du rosier. Il est convenu de la nécessité de poursuivre l’examen de la proposition de révision partielle des principes directeurs d’examen du rosier. Il est convenu d’inviter les experts ayant présenté des propositions (GB, JP, NZ, QZ) et d’autres experts intéressés (CA, DE, NL) à organiser une réunion d’ici à décembre 2021 afin de définir les caractères à proposer pour inclusion dans le questionnaire technique. Le TWO est convenu d’inviter l’expert de l’Union européenne à coordonner les débats et à communiquer les conclusions des débats à sa cinquante-quatrième session, y compris tout élément du document TGP/7 qui pourrait nécessiter une révision.

Le TWO a examiné 12 projets de principes directeurs d’examen et il est convenu que les projets de principes directeurs d’examen du berbéris (révision), de l’échinacée (révision), de l’eustoma (révision) et du zinnia (révision) devraient être soumis au TC pour adoption.

Le TWO est convenu d’examiner à sa cinquante-quatrième session les projets de principes directeurs d’examen de l’amaryllis (révision), de l’anthurium (révision), de la lavande (révision), de la callune (révision), du magnolia, de l’*oxypetalum coeruleum* (D. Don) Decne, du poinsettia (révision), du statice (révision) et du weigela (révision).

Sur invitation de l’Allemagne, le TWO est convenu de tenir sa cinquante-quatrième session à Hanovre (Allemagne) du 13 au 17 juin 2022.

Le TWO est convenu que les documents relatifs à sa cinquante-quatrième session devraient être soumis au Bureau de l’Union avant le 29 avril 2022. Il a indiqué que les points seraient supprimés de l’ordre du jour si les documents prévus ne parvenaient pas au Bureau de l’UPOV dans le délai convenu.

Le TWO est convenu d’examiner les points suivants à sa prochaine session :

1. Ouverture de la session

2. Adoption de l’ordre du jour

3. Rapports succincts sur l’évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales

a) Rapports des membres et des observateurs (rapports écrits à établir par les membres et observateurs)

b) Rapport sur les faits nouveaux intervenus à l’UPOV (document à établir par le Bureau de l’Union)

4. Élaboration de documents d’orientation et d’information (documents à établir par le Bureau de l’Union)

5. Informations et bases de données

a) Bases de données d’information de l’UPOV (document à établir par le Bureau de l’Union)

b) Bases de données sur les descriptions variétales (document à établir par le Bureau de l’Union et documents sollicités)

c) UPOV PRISMA (document à établir par le Bureau de l’Union)

6. Renforcement de la participation aux travaux du TC et des TWP (document à établir par le Bureau de l’Union)

7. Coopération en matière d’examen (document à établir par le Bureau de l’Union)

8. Résistance aux maladies chez les plantes ornementales (document à établir par les Pays-Bas)

9. Évolutions possibles pour que les codes UPOV puissent fournir des informations sur les groupements de variétés (document à établir par l’Union européenne)

10. Nouvelles questions se posant pour l’examen DHS (documents sollicités)

11. Techniques moléculaires (document à établir par le Bureau de l’Union)

12. Dénominations variétales (document à établir par le Bureau de l’Union)

13. Rapport sur les procédures judiciaires mettant en jeu des questions techniques (documents sollicités)

14. Expériences avec de nouveaux types et espèces (rapports verbaux sollicités)

15. Principes directeurs d’examen

i) Conseils aux rédacteurs des principes directeurs d’examen

ii) Révision des principes directeurs d’examen (documents à établir par le Bureau de l’Union)

iii) Révision partielle des principes directeurs d’examen du rosier (caractères figurant dans le questionnaire technique) (document à établir par le Bureau de l’Union)

iv) Questions en suspens concernant les principes directeurs d’examen adoptés par le Comité technique

v) Examen des projets de principes directeurs d’examen (sous-groupes)

vi) Recommandations sur les projets de principes directeurs d’examen

16. Date et lieu de la prochaine session

17. Programme futur

18. Adoption du compte rendu de la session (selon le temps disponible)

19. Clôture de la session

[L’annexe IV suit]

# Cinquante-cinquième session du Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV)

*Rapport présenté par Mme Marian van Leeuwen (Pays-Bas), présidente du TWV*

Le TWV a tenu sa cinquante-cinquième session organisée par la Turquie par voie électronique du 3 au 7 mai 2021, sous la présidence de Mme Marian van Leeuwen (Pays-Bas). Le compte rendu de la session fait l’objet du document TWV/55/16 “Report”.

Ont assisté à la session 100 participants représentant 28 membres de l’Union et trois organisations ayant le statut d’observateur.

Mme Ayse Aysin Isikgece, vice-ministre de l’agriculture et des forêts, a souhaité la bienvenue aux membres du TWV dans un message vidéo.

Le TWV a suivi un exposé vidéo sur la protection des obtentions végétales en Turquie.

Le TWV a examiné la proposition visant à ajouter des informations additionnelles dans les rapports d’examen DHS (révision de la section 6 du document TGP/5). Il est convenu que les renseignements complémentaires qu’il était proposé d’inclure n’étaient pas utiles pour les rapports d’examen DHS individuels et posaient des problèmes pratiques aux services chargés d’établir les rapports d’examen. Il est convenu qu’il conviendrait de fournir les renseignements complémentaires proposés par d’autres moyens.

Le TWV a rappelé les délibérations menées à sa cinquante-quatrième session sur la désignation du niveau d’expression intermédiaire concernant les caractères de résistance aux maladies. Il a également été rappelé l’invitation faite aux experts de la France et des Pays-Bas de présenter leur pratique actuelle en matière d’utilisation des caractères quantitatifs de résistance aux maladies (avec un niveau d’expression intermédiaire) à sa cinquante-sixième session.

Le TWV est convenu de proposer de faire figurer dans la section 5 des questionnaires techniques les caractères de résistance aux maladies non signalés par un astérisque, en ajoutant le niveau d’expression “non examiné”.

Le TWV a suivi un exposé intitulé “Harmorescoll – Towards a European, harmonized collection of reference material for DUS resistance tests” (Harmorescoll – Vers une collection européenne harmonisée de matériel de référence pour les essais DHS de résistance), présenté par un expert de la France. Les membres établis en dehors de l’Union européenne ont exprimé le souhait d’accéder au matériel de Harmorescoll.

Le TWV est convenu que l’accès à du matériel de référence et la disponibilité de variétés témoins étaient essentiels pour la réalisation d’essais DHS sur les caractères de résistance aux maladies. Il est en outre convenu que, lors de la révision ou de la rédaction des principes directeurs d’examen, la disponibilité de l’inoculum, des variétés indiquées à titre d’exemple et des variétés témoins pour les caractères de résistance aux maladies devait être vérifiée et actualisée.

Le TWV a constitué un groupe de discussion afin que les participants puissent échanger des informations sur leurs travaux concernant les techniques biochimiques et moléculaires et étudier les domaines de coopération possibles. La tomate, la laitue et le poivron ont été examinés dans le cadre du groupe de discussion.

Le TWV a suivi un exposé intitulé “Confidentiality & Ownership of Molecular Information” (Confidentialité et titularité des informations moléculaires), présenté par un expert au nom de l’Association africaine du commerce des semences (AFSTA), de l’Association des semenciers d’Asie et du Pacifique (APSA), de la Communauté internationale des obtenteurs de plantes horticoles à reproduction asexuée (CIOPORA), de CropLife International, d’Euroseeds, de l’International Seed Federation (ISF) et de la Seed Association of the Americas (SAA). Dans le cadre de cet exposé, une proposition a été présentée concernant la section 3 du document TGP/5, intitulée “Formulaire de demande type de l’UPOV”, afin d’inclure une demande de confidentialité relative aux informations moléculaires des variétés candidates, comme suit : “Je demande/Nous demandons que les informations moléculaires relatives à la variété restent confidentielles et que l’échange avec un autre membre de l’UPOV ou un autre service d’examen soit soumis à l’approbation du demandeur.”

Le TWV est convenu de demander des informations sur la question de savoir si la proposition pouvait empêcher le service recevant une demande d’obtenir des informations moléculaires relative à la variété candidate à des fins d’examen DHS et si la proposition visait uniquement à empêcher le service recevant la demande de transmettre des informations moléculaires relative à la variété à d’autres services sans l’approbation du demandeur.

Le TWV a approuvé la proposition visant à modifier le système de codes UPOV afin de fournir des informations sur les types et groupements de variétés et la classe de dénomination variétale. Il est convenu d’ajouter des informations sur les classes de dénomination aux codes UPOV pour *Beta vulgaris* subsp. *vulgaris* afin de créer les groupements suivants :

i) Betterave fourragère : classe 2.1 (“21FB”),

ii) Betterave à sucre : classe 2.1 (“21SB”),

iii) Betterave rouge : classe 2.2 (“22BR”),

iv) Bette à cardes : classe 2.2 (“22 LB”).

Le TWV est convenu d’ajouter des informations au code UPOV pour *Brassica oleracea* L*.*var. *capitata*L*.*(BRASS\_OLE\_GC) afin de créer des groupements ou types de variétés pour le chou cabus et le chou rouge, comme suit :

* Chou cabus : 1W (par exemple, BRASS\_OLE\_GC\_1W)
* Chou rouge : 2R (par exemple, BRASS\_OLE\_GC\_2R)

Le TWV a examiné la proposition des Pays-Bas de remplacer les mentions de la nomenclature botanique de *Brassica oleracea* par le type de groupement correspondant. Il est convenu d’inviter les Pays-Bas à présenter un exposé à sa cinquante-sixième session afin d’examiner plus avant la proposition.

Le TWV a approuvé la proposition de suppression des codes UPOV ZEAAA\_MAY\_SAC, ZEAAA\_MAY\_EVE et ZEAAA\_MAY\_MIC, qui seraient couverts par le code UPOV ZEAAA\_MAY\_MAY. Il est en outre convenu d’ajouter des informations sur les types ou groupements de variétés au code UPOV ZEAAA\_MAY\_MAY afin d’établir les types ou groupements de variétés suivants :

a) Maïs : “1MA” (code UPOV ZEAAA\_MAY\_MAY\_1MA);

b) Maïs sucré : “2SW” (code UPOV ZEAAA\_MAY\_MAY\_2SW);

c) Maïs à éclater : “3PO” (code UPOV ZEAAA\_MAY\_MAY\_3PO).

Le TWV est convenu que le code UPOV pour le téosinte de Durango ne doit pas être modifié et doit rester ZEAAA\_MAY\_MEX.

Le TWV a examiné la proposition des Pays-Bas visant à ajouter des informations au code UPOV pour *Cichorium intybus* afin de créer les groupements de variétés suivants : “chicorée à feuille”; “chicorée industrielle/à grosse racine”; et “chicorée endive”. Environ 1200 variétés auxquelles a été attribué le code UPOV CICHO\_INT dans la base de données PLUTO ne peuvent pas être rattachées avec certitude à l’un des groupements de variétés (voir le paragraphe 66 du document TWV/54/9 “Report”). Le TWV est convenu d’inviter les Pays-Bas à présenter un exposé sur la proposition de création de groupements de variétés pour *Cichorium intybus*, pour examen à sa cinquante-sixième session.

Le TWV s’est félicité des travaux accomplis concernant la constitution de bases de données sur les descriptions variétales pour la gestion des collections de référence et a invité les autorités participantes à partager leurs connaissances et leurs informations afin d’élaborer des bases de données sur les descriptions variétales harmonisées et fiables. Il s’est en outre félicité de la proposition faite par un expert des Pays-Bas de présenter, à la cinquante-sixième session du TWV, un exposé sur la collection de descriptions variétales qui serait accessible au public pour une utilisation ultérieure.

Le TWV a pris note de l’augmentation de la participation aux TWP en 2020 et il est convenu qu’il serait pertinent de continuer à étudier les possibilités d’accroître encore le nombre de membres participant aux travaux techniques de l’UPOV, par exemple en augmentant le nombre d’occasions d’interaction et d’échange d’informations.

Le TWV a examiné les mesures possibles pour une participation physique et virtuelle à leurs réunions. Les propositions visant à encourager la participation aux TWP et au TC ont toutes été appuyées et des remarques ont été faites, notamment sur la proposition d’organiser des discussions sur les principes directeurs d’examen par sous-groupes par des moyens électroniques avant, plutôt que pendant, les réunions des TWP. D’autres observations concernaient les délais, la combinaison en termes de temps et/ou de lieu de la participation physique et virtuelle, l’efficacité et la qualité des sessions en direct.

Le TWV a examiné les propositions de révision partielle des questionnaires techniques des principes directeurs d’examen du maïs, de la carotte, de l’épinard, du concombre, du melon, de la courgette, de la pastèque et du porte-greffe de tomate. Il est convenu de ne pas examiner la possibilité d’ajouter des astérisques lorsque les nouveaux caractères proposés dans le questionnaire technique ne comportent actuellement pas d’astérisque dans le tableau des caractères, et d’examiner cette question plus avant lors de la prochaine révision complète des principes directeurs d’examen concernés.

Le TWV a approuvé une proposition de l’OCVV visant à ajouter de nouveaux caractères au questionnaire technique des plantes concernées, qui devrait être examinée à sa cinquante-sixième session. Il est convenu d’inviter l’expert de l’Union européenne à lui rendre compte des faits nouveaux concernant le “Projet d’harmonisation des questionnaires techniques dans l’Union européenne” à sa cinquante-sixième session. Il est également convenu de la nécessité de poursuivre les discussions sur les autres propositions reçues pour des révisions partielles à sa cinquante-sixième session.

Le TWV est convenu d’inviter les experts ayant soumis des propositions (CZ, GB, IL, JP, MD, QZ, UA) et d’autres experts intéressés (y compris des représentants des obtenteurs) à organiser une réunion d’ici à décembre 2021 afin de proposer des caractères à inclure dans les questionnaires techniques. Les conclusions des débats seront communiquées au TWV à sa cinquante-sixième session, y compris tout élément du document TGP/7 qui pourrait nécessiter une révision.

Le TWV a examiné 13 projets de principes directeurs d’examen et il est convenu que les projets de principes directeurs d’examen du navet (révision), de la laitue (révision partielle), du porte-greffe de tomate (révision partielle), de la roquette cultivée (révision partielle) et de la roquette sauvage (révision partielle) devraient être soumis au TC pour adoption.

Le TWV est convenu d’examiner les projets de principes directeurs d’examen du chou chinois (révision), de l’aubergine (révision), du chou frisé (révision), de la tomate (révision), de la roquette cultivée (révision partielle), de l’ail (révision partielle), du chou-rave (révision partielle), de la chicorée à feuille (révision partielle), du melon (révision partielle), du pois (révision partielle), de l’épinard (révision partielle), de la courgette (révision partielle) et de la roquette sauvage (révision partielle) à sa cinquante-sixième session.

À l’invitation de la Turquie, le TWV est convenu de tenir sa cinquante-sixième session à Antalya (Turquie) du 18 au 22 avril 2022.

Le TWV a décidé, afin de laisser suffisamment de temps avant la réunion pour publier les documents et formuler des commentaires, que tous les documents et exposés sollicités ou à établir devraient être envoyés au Bureau de l’Union au moins huit semaines avant la session.

Le TWV a proposé d’examiner les points suivants à sa prochaine session :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l’ordre du jour
3. Rapports succincts sur l’évolution de la situation en matière de protection des obtentions végétales
4. Rapports des membres et des observateurs
5. Rapports sur les faits nouveaux intervenus à l’UPOV (rapport verbal du Bureau de l’Union)
6. Techniques moléculaires
7. Rapports sur les faits nouveaux intervenus à l’UPOV (document à établir par le Bureau de l’Union)
8. Exposé sur l’utilisation de techniques moléculaires dans l’examen DHS (exposés sollicités de membres de l’Union)
9. Élaboration de documents d’orientation et d’information
10. Utilisation possible de la méthode COYU Splines pour les plantes potagères (document et exposé à établir par le Royaume-Uni)
11. Dénominations variétales (document à établir par le Bureau de l’Union)
12. Informations et bases de données

a) Bases de données d’information de l’UPOV (document à établir par le Bureau de l’Union)

b) Bases de données sur les descriptions variétales (document à établir par le Bureau de l’Union et exposés sollicités de la France et des Pays-Bas)

c) Échange et utilisation de logiciels et d’équipements (document à établir par le Bureau de l’Union)

d) UPOV PRISMA (document à établir par le Bureau de l’Union)

1. Expériences avec de nouveaux types et espèces (rapports verbaux sollicités)
2. Révision des principes directeurs d’examen (document à établir par le Bureau de l’Union et documents sollicités)
3. Remplacement de la nomenclature botanique de *Brassica oleracea* par des groupements de variétés (document à établir par les Pays-Bas)
4. Nouvelles questions se posant pour l’examen DHS (exposés sollicités de membres de l’Union)
5. Utilisation de caractères de résistance aux maladies (exposés sollicités de la France, des Pays-Bas et de l’ISF, ainsi que d’autres membres de l’Union et observateurs)
6. Questions en suspens concernant les principes directeurs d’examen soumis au Comité technique pour adoption (le cas échéant)
7. Examen des projets de principes directeurs d’examen (sous-groupes)
8. Recommandations concernant les projets de principes directeurs d’examen
9. Orientations pour les rédacteurs de principes directeurs d’examen
10. Date et lieu de la prochaine session
11. Programme futur
12. Compte rendu de la session (selon le temps disponible)
13. Clôture de la session

[Fin de l’annexe IV et du document]